

Le réseau écologique Le Flon – St-Martin s'agrandit

Après quatre années d'existence, le réseau écologique Le Flon – St-Martin a décidé d'étendre son périmètre à la commune de Chapelle. Le nouveau réseau s'étendra sur environ 2'000 hectares et regroupera 56 exploitations agricoles.

Un réseau écologique, qu'est-ce que c'est ? Il s'agit d'une démarche volontaire des agriculteurs en faveur de la biodiversité. Ils unissent leurs forces pour mettre en réseau des surfaces telles que prairies, pâturages, haies, vergers et jachères. Les parcelles sont reliées de manière à favoriser les déplacements de la faune et la dispersion des plantes. Environ 250 ha de terres et plus de 2700 arbres fruitiers seront dédiés à la promotion de la biodiversité. Ils font l'objet d'un cahier des charges strict et d'un suivi pendant les huit ans de mise en réseau

Ce réseau écologique entend protéger des espèces dites cibles. Ce sont des espèces menacées pour lesquelles un réseau écologique peut jouer un rôle important de conservation. Elles sont définies en fonction de leur présence dans le périmètre. Le lièvre brun, l'azuré des paluds (papillon), le criquet palustre, la couleuvre à collier et la fauvette des jardins sont les principales espèces à protéger dans ce secteur.

En collaboration avec l'Union des paysans fribourgeois, un catalogue de mesures spécifiques a été défini afin de promouvoir ces espèces. Il s'agit notamment de laisser sur pied 10% des prairies lors de la fauche, d'installer des nichoirs dans les vergers, d'aménager des tas de pierres ou de branches dans les haies, de respecter une date de fauche plus tardive, etc...

Il est nécessaire de soutenir le réseau écologique et quelques gestes simples suffisent à soutenir le travail des agriculteurs :

- Respecter et ne pas déranger la faune et la flore
- Surveiller son chien
- Ne pas déranger les troupeaux et respecter les clôtures
- Ramasser et éliminer les déchets
- Ne pas considérer les prés non fauchés comme des aires de repos ou de pique-nique

Tout citoyen, en respectant ces quelques mesures participe aux efforts consentis par les agriculteurs dans l'intérêt de la nature environnante.

En tant que consommateurs, vous pouvez également soutenir les agriculteurs en achetant des produits régionaux et de saison.